
Renvoi au comité de législation de la pétition du citoyen Lafon-Laduye réclamant un bien considéré comme domaine national, lors de la séance du 30 pluviôse an II (18 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de législation de la pétition du citoyen Lafon-Laduye réclamant un bien considéré comme domaine national, lors de la séance du 30 pluviôse an II (18 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) p. 194;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_31990_t1_0194_0000_14

Fichier pdf généré le 15/05/2023

d'une pension en faveur de la République; il craint aujourd'hui de se voir sans asyle et sans secours.

Renvoyé au comité des finances (1).

33

Le citoyen Seryès envoie deux exemplaires des *Décades Républicaines*.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité d'instruction publique (2).

34

La société populaire d'Aunay-la-Rivière et la municipalité du même lieu offrent à la Convention nationale 44 liv. 2 s. en numéraire.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

L'ORATEUR. Citoyens représentants,

Les officiers municipaux de la commune d'Aunay-la-Rivière, et la Société populaire du dit lieu m'ont chargé d'offrir à la patrie une somme de 44 l. 2 en numéraire accompagnée de deux adresses. Cette mission est douce et chère à mon cœur.

Ces braves citoyens, croient inutile de vous inviter à rester à votre poste, parce qu'ils se rappellent le serment que vous avez fait de sauver la République qui serait perdue si vous en abandonniez le gouvernail dans les moments d'orage. Continuez, dirent-ils, ce que vous avez si glorieusement commencé, faites trembler les tyrans et les ennemis de la liberté, point de paix, point de trêve que la République ne soit universellement reconnue.

Notre bonheur sera votre ouvrage et vous deviendrez l'admiration de l'univers étonné.

[La comm. à la Conv.; Aunay, 5 pluv. II] (4)

« Représentants Montagnards,

Les sans-culottes et républicains de la commune d'Aunay-la-Rivière, vous déclarent qu'ils ont envoyé deux de leurs cloches à la fonderie des canons, tout le cuivre provenant de leur ci-devant église, a ainsi que tous les fers et grilles et un cercueil de plomb que nous avons fouillé dans la dite ci-devant église, pour casser la gueule à nos ennemis et toute l'argenterie jusqu'aux marmites à bon Dieu, et ont chassé de leur sein un desservant fanatique, ne voulant plus reconnaître aucun culte que celui de la raison, vous observant que si nous avons eu un curé plus longtemps, c'était en considération de notre ancien, actuellement agent national au directoire du district de Pithiviers, que nous avons toujours reconnu pour un vrai républicain, lequel a actuellement abdiqué ses fonctions, et en outre nous vous faisons passer en numéraire la somme de 26 l. 2 s., laquelle somme provient des

ci-devant confréries dites du Saint-Sacrement et de la soi-disant sainte-Vierge, plus 6 l. en argent de don patriotique par le citoyen Delamarre, chirurgien, et 12 l. en argent en échange d'assignats de pareille somme fait par le citoyen Simon Jousselein, aubergiste, total 44 l. 2 s. Nous vous envoyons cette somme afin que vous fassiez disparaître le portrait de cet infâme Capet, pour y faire renaître les signes de notre liberté, en même temps, nous vous invitons à ne point quitter votre poste que vous n'ayez détruit tous les despotes coalisés contre la République. »

LANDRY (marie), POISSON (off. mun.), DELORME (agent nat. prov.), PICARD (notable), DELAMARRE (notable), VANTENET (secrét. greffier).

[La Sté popul. à la Conv.; Aunay, 30 niv. II]

« Représentants Montagnards

La Société populaire et républicaine d'Aunay-la-Rivière, District de Pithiviers, département du Loiret, vous déclare qu'elle a ouvert une souscription pour l'équipement d'un cavalier, en imitant nos frères de Franciade; cette inscription a produit la somme de 106 l., que nous avons fait passer à la Société populaire de Pithiviers, chef-lieu de notre district, afin qu'elle grossisse leurs souscriptions pour l'équipement de nos braves guerriers, à l'exemple de nos frères de Franciade.

Nous vous déclarons de plus que nous avons envoyé au Directoire du district 76 chemises et un ballot de vieux linge propre à faire du (sic) charpie, le tout provenant des dons patriotiques faits par les citoyens de notre commune qui se sont tous empressés de les faire avec le zèle de vrais patriotes. Nous y joignons 3 paires de souliers.

Nous vous invitons à ne point quitter votre poste que tous les despotes coalisés contre la République ne soient anéantis.

Vive la Montagne. Périissent les royalistes et les aristocrates.

Vive la République, une et indivisible ou la Mort. »

HUET (présid.), PIQUOT (vice-secrét.),
VANTENET (secrét.).

35

L'adjudant-général Thuring demande justice des vexations qu'il dit avoir éprouvées des citoyens Clémence et Marchand, commissaires du conseil exécutif.

Renvoyé au comité de salut public (1).

36

Le citoyen Lafon-Laduye réclame un bien qu'à tort, dit-il, on veut faire regarder comme domaine national.

Renvoyé au comité de législation (2).

(1) P.V., XXXI, 353.

(2) P.V., XXXI, 353.

(3) P.V., XXXI, 354.

(4) C 291, pl. 928, p. 21, 22, 23.

(1) P.V., XXXI, 354.

(2) P.V., XXXI, 354.